

République et canton  
de Genève



Commune d'Anières

CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE D'ANIERES

Séance du mardi 30 octobre 2012 – 2<sup>ème</sup> séance  
Législature 2011-2015

Procès-verbal

**Présences :**

**Exécutif**

M. Patrick ASCHERI	Maire	
M. Serge SERAFIN	Adjoint	Excusé
M. Pierre CHOLLET	Adjoint	

**Bureau du Conseil municipal**

M. Christophe DEVENOGE	Président	
Mme Florence PULIDO	Vice-Présidente	
Mme Dominique LAZZARELLI	Secrétaire	

**Conseillers municipaux**

Mme Corinne ALHANKO-BAUER		M. Pierre-Yves DECHEVRENS	
Mme Denyse BARBEZAT-FORNI		Mme Isabelle de PLANTA	
M. Antoine BARDE		M. Norbert FELLAY	
Mme Caroline BENBASSAT		M. Christian HALLER	Excusé
M. Louis BOLDRINI		M. Gilbert HUMBERT	
Mme Chantal BORDIER		M. Philippe GAILLARD	
M. Pierre BUHOLZER		Mme Roberta RANNI	
M. Christophe CHAPOTAT			

**Public** : 1 personne (M. Jacques APOTHELOZ)

## **ORDRE DU JOUR :**

- 1. Prestation de serment de Mme Caroline BENBASSAT.**
- 2. Nomination à la présidence de la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable ».**

M. le Président Christophe DEVENOGE ouvre cette 2<sup>ème</sup> séance du 30 octobre 2012 à 21h.30 et souhaite la bienvenue à Mme Caroline BENBASSAT. Il la prie de rejoindre l'Assemblée autour de la table.

Il propose à M. Jacques APOTHELOZ de rester à sa place, afin que l'Assemblée prenne officiellement congé de lui lors de cette séance.

### **Point 1**

#### **Prestation de serment de Mme Caroline BENBASSAT**

M. le Président propose de passer à la prestation de serment de Mme Caroline BENBASSAT.

Vu la démission de M. Jacques APOTHELOZ,

Vu l'acceptation du mandat de Conseillère municipale par Mme Caroline BENBASSAT,

vu l'arrêté du Conseil d'Etat du 17 octobre 2012, paru dans la Feuille d'Avis Officielle de la République et canton de Genève le vendredi 19 octobre 2012, validant l'élection de Mme Caroline BENBASSAT à la fonction de Conseillère municipale,

vu que le délai de recours auprès de la chambre administrative de 6 jours est échu,

vu la lettre de la chancellerie d'Etat – Service des votations et élections du *29 octobre 2012*,

vu l'article 8 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 01), alinéa c),

conformément aux articles 2 et 3 du règlement du Conseil municipal,

il a été procédé par M. Christophe DEVENOGE, Président, en présence du Conseil municipal réuni en séance du mardi 30 octobre 2012, à l'assermentation de Mme Caroline BENBASSAT, nouvelle Conseillère municipale remplaçant M. Jacques APOTHELOZ, démissionnaire.

Applaudissements de l'Assemblée.

---

### **Point 2**

#### **Nomination à la présidence de la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable »**

M. le Président informe, tenant compte de la démission de M. Jacques APOTHELOZ, qu'un nouveau Président pour la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable » doit être désigné. Il rappelle que le vice-Président de cette commission est M. Gilbert HUMBERT.

Etant donné qu'il n'y a pas de proposition, M. le Maire propose que M. Gilbert HUMBERT prenne la présidence de ladite commission, fort de son expérience depuis le début de la présente législature.

M. Gilbert HUMBERT accepte avec plaisir ce mandat.

Par applaudissements, M. Gilbert HUMBERT est nommé Président de la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable ».

Un(e) vice-Président(e) sera nommé(e) lors de la prochaine commission, soit le mardi 4 décembre 2012.

### Départ de M. Jacques APOTHELOZ

Au nom des Autorités communales, M. le Maire remet un présent à M. Jacques APOTHELOZ, en le remerciant de toutes ces années passées au Conseil municipal. Chacun a apprécié son dynamisme, son assiduité, ses critiques toujours constructives et intelligentes.

M. le Maire passe la parole à M. Louis BOLDRINI.

Au nom du Conseil municipal, M. Louis BOLDRINI souhaite dire quelques mots à l'attention de M. Jacques APOTHELOZ.

*« Cher Jacques,*

*Le temps étant venu pour toi de nous quitter, nous ne voulions pas te laisser partir sans retracer les grandes lignes de ton action au sein de ce Conseil. Voici donc quelques points que j'ai relevés te concernant :*

*Après avoir siégé au Conseil municipal de la Ville de Genève, tu t'es, en 1999, enfin décidé à venir siéger parmi nous. Enfin quand je dis parmi nous, je devrais dire parmi quelques-uns d'entre nous.*

*En effet en ces temps reculés, rares étaient ceux qui autour de cette table étaient déjà présents.*

*Déjà à cette époque, tu as rapidement su démontrer tes qualités, puisqu'au bout de 3 ans, tu étais nommé vice-Président et même Président de ce Conseil au début de ta deuxième législature.*

*Président de la commission des finances, de la commission ad hoc Floris, de la commission ad hoc Morgins et pour finir de la commission d'assainissement, tu bats d'une courte tête Christophe DEVENOGE en ce qui concerne le nombre de Présidences, bien que lui cumule ses Présidences sur la même législature.*

*Mais revenons un instant sur tes qualités : Dès le premier coup d'œil, on voit tout de suite que tu es quelqu'un d'intelligent. En effet, ne dit-on pas que le front haut est signe d'intelligence. De ce côté je dois m'avouer vaincu, mais je serai bon perdant sur ce coup-là.*

*Plus sérieusement, ceux qui comme moi ont eu la chance de siéger sous ta présidence ont pu apprécier le calme et l'aisance naturelle avec lesquels tu as mené les débats, relevant les points à éclaircir, synthétisant les dialogues et maîtrisant les sujets avec un rare brio.*

*Mais sur ce coup-ci c'est moi qui ai gagné ! Oui, j'ai gagné la chance d'avoir un exemple sur lequel j'ai pu m'appuyer lorsque j'ai eu à mon tour l'honneur d'occuper ce fauteuil de Président du Conseil.*

*Mais réduire ton rôle au sein de ce Conseil à tes seules présidences serait quelque peu réducteur.*

*En effet, comme Conseiller et comme commissaire, tu as su démontrer d'autres facettes de ta personnalité. Tu nous laisseras le souvenir d'un homme qui savait d'un revers balayer un raisonnement fallacieux, d'un coup droit gagnant lancer un argument pas encore évoqué ou encore nous servir, d'un ace implacable, une vérité qui tout à coup devenait une évidence pour tous.*

*Il est une casquette supplémentaire que tu as portée avec brio, c'est celle de GO. Nous nous rappellerons longtemps encore ce fabuleux voyage que tu as organisé en Toscane, à l'occasion duquel nous avons pu découvrir les beautés de cette région et la finesse de sa cuisine. Rien que de penser à Dal Pescatore nous en avons l'eau à la bouche.*

*Que dire encore des moments passés au carnotzet, durant lesquels nous avons refait le monde en général et la vie à Anières en particulier, à part que ta présence nous manquera là aussi.*

*Ainsi donc, tu nous quittes dans 2 jours. Tu deviendras alors un ex-Président, un ex-Conseiller, un ex-commissaire et un ex-Aniérois; mais tu vas nous laisser l'excellent souvenir d'un type ex-traordinaire.*

*Nous voulons donc croire que dans 2 jours tu seras aussi un futur néo-aniérois, un futur candidat à l'élection à ce Conseil municipal et pourquoi pas un futur Président de ce Conseil, tu en as l'habitude maintenant.*

*Alors bon vent, mais reviens nous vite ».*

Applaudissements de l'Assemblée.

M. Jacques APOTHELOZ remercie sincèrement M. Louis BOLDRINI de ces sympathiques paroles et lui donne l'accolade.

M. Jacques APOTHELOZ remercie sincèrement l'Exécutif et les membres du Conseil municipal, en confirmant le plaisir qu'il a partagé durant son mandat de Conseiller municipal. C'est le cœur serré qu'il quitte sa fonction et il n'oubliera pas les moments extraordinaires d'amitiés vécus durant toutes ces années.

C'est avec grand plaisir qu'il reviendra à Anières pour partager les moments festifs lors des fêtes communales.

---

**La parole n'étant plus demandée et l'ordre du jour étant épuisé,  
M. le Président lève la séance à 21h.40.**

**M. Jacques APOTHELOZ invite l'Assemblée à une collation au carnotzet de la mairie.**

---

Le Président du Conseil municipal :

Un Conseiller municipal :

La secrétaire du Conseil municipal :